



Appel à candidature

La ville de Mandelieu-La Napoule organise son traditionnel marché de Noël composé de chalets en bois présentant notamment des idées cadeaux, des chalets alimentaires, de prêts à porter et autres objets de Noël.

Ce marché se déroulera du 21 au 24 décembre 2019 sur l'esplanade Estérel Gallery.

Les horaires seront les suivantes :

Du 21 au 23 décembre : de 11h à 21h

Le 24 décembre : de 11h à 18h

Chaque exposant bénéficiera d'un chalet de 3x2m ou 4x2 m, selon la disponibilité au tarif de 160 € (électricité comprise) pour la durée du marché.

Le paiement se fera uniquement en espèces auprès de la placière.

Pour toute demande, ci-joint la liste des pièces à fournir :

- Pièce d'identité indiquant la nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou carte de résident pour les étrangers
- Un certificat d'assurance responsabilité civile professionnelle spécifiant la garantie pour participer aux marchés en cours de validité. Elle doit couvrir tout dommage corporel et matériel causé à quiconque par lui-même, ses préposés ou son matériel
- Un extrait d'inscription au registre du commerce KBIS ou INSEE de moins de 3 mois –récépissé de déclaration d'auto entrepreneur et certificat INSEE (indiquant n° SIREN SIRET)
- - Une fiche d'inscription à remplir

Les commerçants sédentaires et non sédentaires souhaitant participer à ce marché, sont invités à contacter le service « Fête et Animations » au 04 89 87 52 00 ou par mail à l'adresse suivante : evenementiel@mairie-mandelieu.fr.

Par la même occasion, il est indispensable de nous faire parvenir une présentation des articles à la vente (provenance, etc...) avec photos à l'appui.

FICHE D'INSCRIPTION

VILLAGE DE NOËL A MANDELIEU-LA NAPOULE

DU 21 AU 24 DECEMBRE 2019

Fiche d'inscription à renvoyer à l'adresse mail : evenementiel@mairie-mandelieu.fr

NOM :

PRENOM :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL – VILLE :

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

PRESENTATION PRODUITS :

PROVENANCE DES PRODUITS :

CHALET 3 X 2m

CHALET 4 X 2 m

(Réservé en priorité aux stands alimentaires et dans la limite des disponibilités)

Chaque exposant devra décorer son chalet dans la tradition de Noël, se munir de rallonges et multiprises pour les raccordements. Chaque exposant sera muni d'un cadenas pour fermer à clé son chalet. Le Village de Noël bénéficiera d'une surveillance de nuit par des agents assermentés, à compter du vendredi 20 décembre de 18h à 11h, et du 21 au 23 décembre de 21h à 11h.